# Accumix® MS.. A-1

NOTICE DE RACCORDEMENT A L'USAGE DES INSTALLATEURS.

## A.- INFORMATIONS GENERALES.

- Ne pas placer ces appareils dans des locaux contenant une atmosphère corrosive, des gaz explosifs ou des poussières inflammables.

- Pour pouvoir isoler les appareils du réseau, l'installation comportera un dispositif de séparation omnipolaire d'une distance d'ouverture de contact d'au moins 3 mm. Ce dispositif peut être un interrupteur commandant l'ensemble de l'installation de chauffage et placé sur le tableau de répartition.

- La durée nominale de charge est de 8 ou 9 heures, sans possibilité de relance méridienne.

- Du point de vue protection contre les contacts indirects, ces appareils doivent être considérés comme CLASSE I (suivant norme CEE publication 11) avec mise à la terre obligatoire.

- Le branchement des appareils est prévu exclusivement en monophasé 220V.

- L'appareil permet deux types de raccordement :

  a/ "1 compteur double tarif" Tarif bihoraire (réseau français)

  b/ "2 compteurs" Tarif Exclusif de Nuit pour l'accumulateur et compteur ordinaire pour le convecteur (réseau belge)

- Les circuits d'alimentation des appareils de chauffage - y compris les circuits terminaux - doivent être distincts des autres circuits de l'installation.

- L'installation des ACCUMIX® est extrêmement simplifiée du fait de l'incorporation de la régulation (charge et restitution de chaleur).

- Si l'installation de chauffage est entièrement réalisée avec des "Accumix" et des radiateurs à convection naturelle, il n'y a pas lieu de prévoir les dispositifs habituels suivants :

  a/ Sonde Extérieure (Système de mesure de la température extérieure)

  b/ Hisomat® (Système de régulation de charge)

  c/ Thermostat d'ambiance (Système de régulation de la température du local).

B.- CABLAGE INTERNE.

. Les barrettes de couplage sont disposées en Usine en vue d'un raccordement du type "1 Compteur" (Réseau français).

. Il y a donc lieu de modifier la disposition des barrettes de couplage avant d'effectuer un raccordement du type "2 Compteurs" (appareil utilisé sur réseau belge).

. Les 2 bornes [N] sont indépendantes l'une de l'autre et ne sont pas interconnectées dans l'appareil, lorsque les barrettes de couplage se trouvent sur position "2 Compteurs".

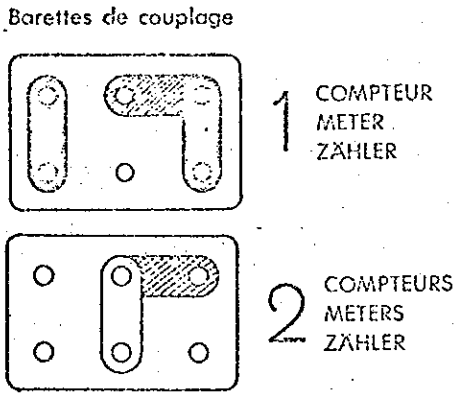


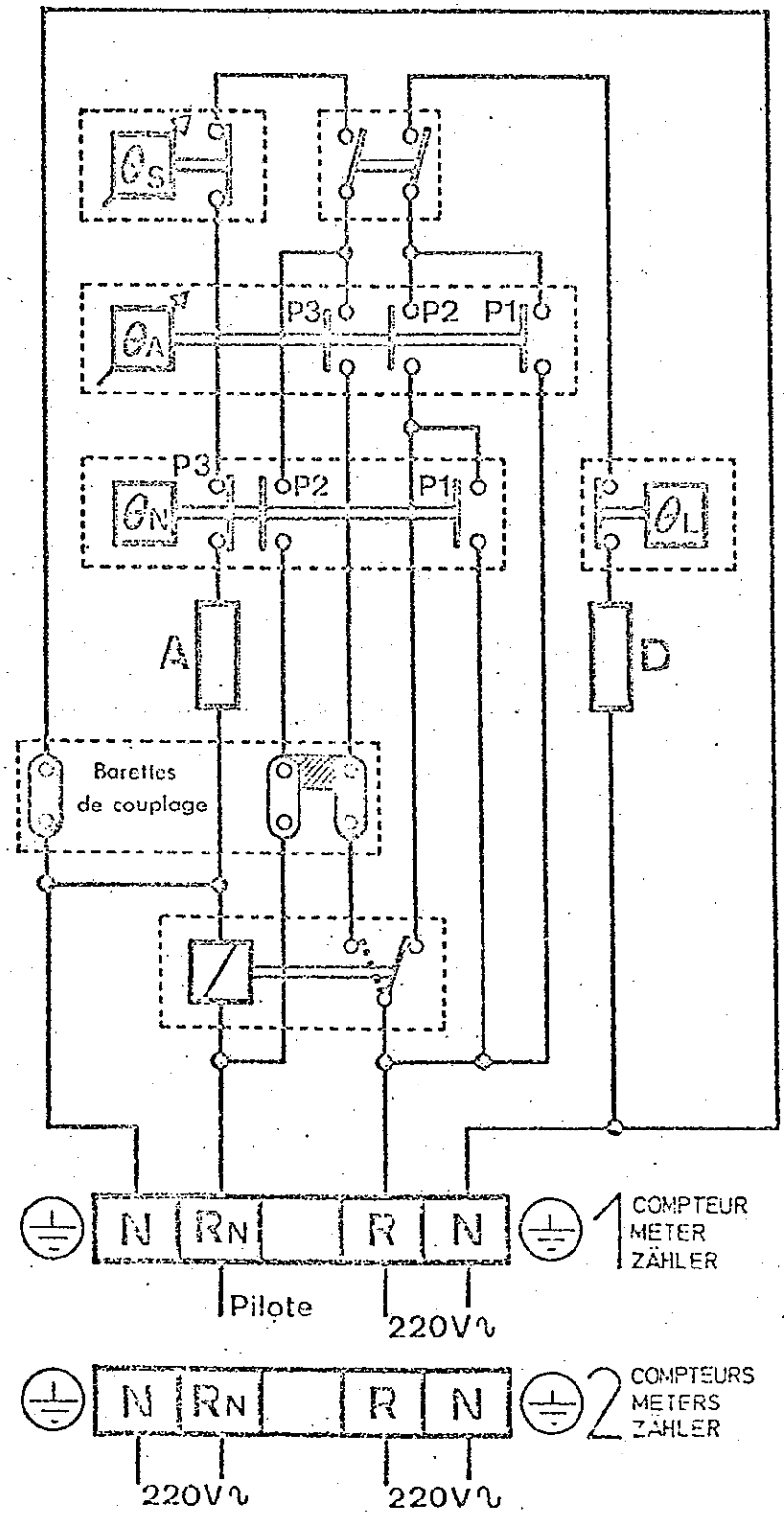

C.- SCHEMA DE PRINCIPE.

C.1. Réseau belge (2 Compteurs).

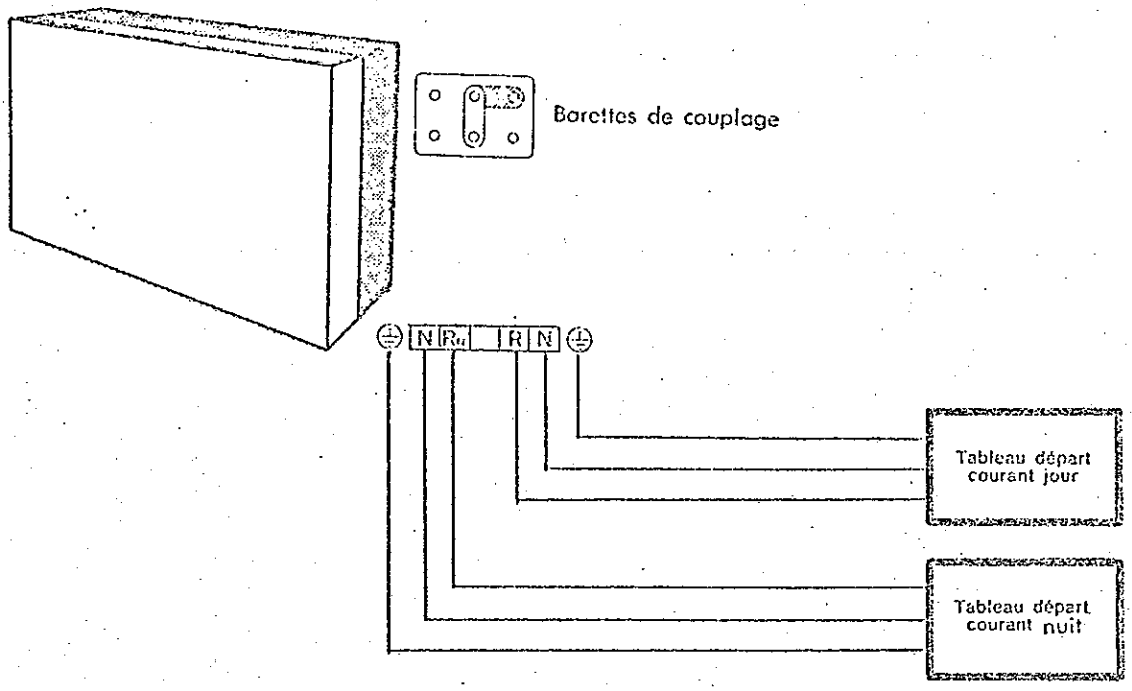


C.2. Réseau français (1 Compteur)

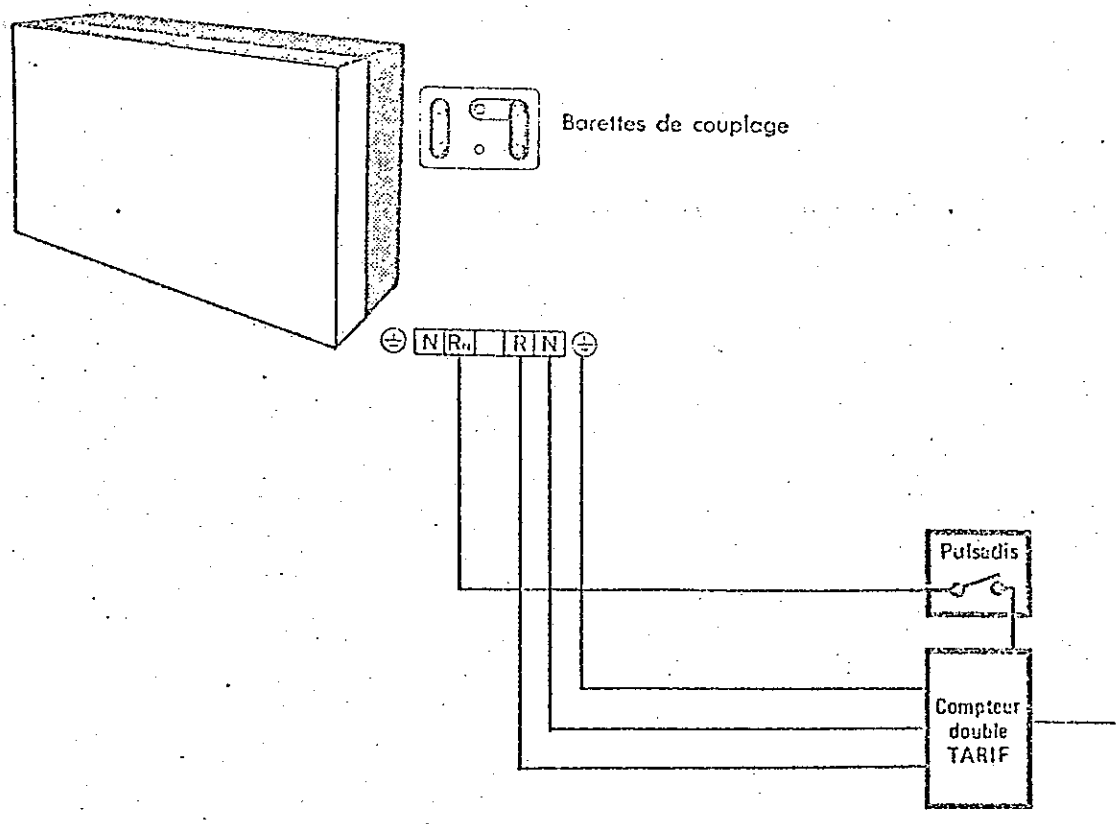

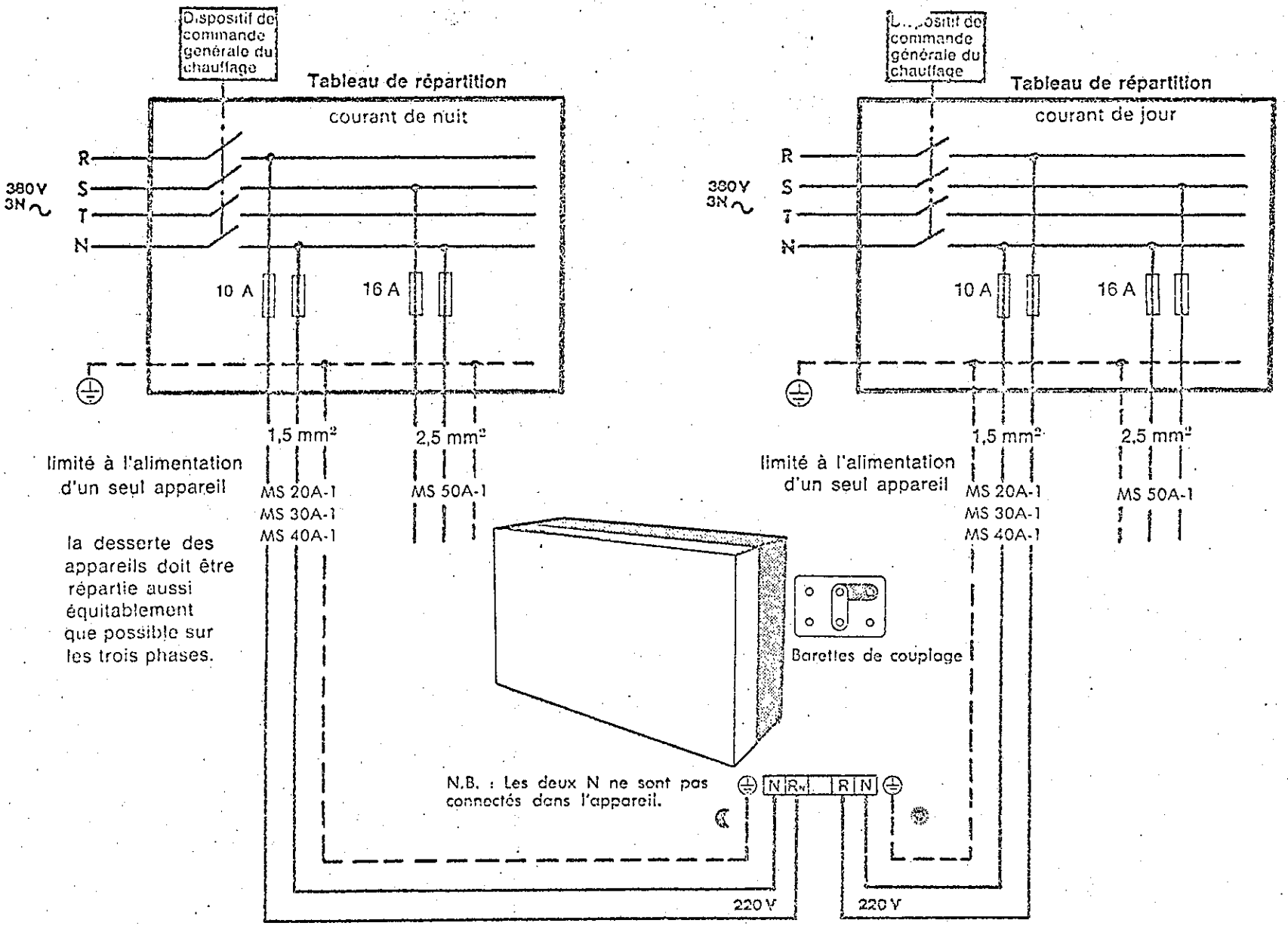


Les circuits jour et nuit n'ont pas de point commun. Il n'est donc pas nécessaire de les alimenter entre les mêmes phases.

Les conducteurs des circuits terminaux doivent aboutir directement aux bornes des appareils, sans interposition de prises de courant.
Cette disposition n'exclut pas la possibilité d'utiliser des boîtes de connexion.

Le repiquage sur les bornes des appareils est interdit.

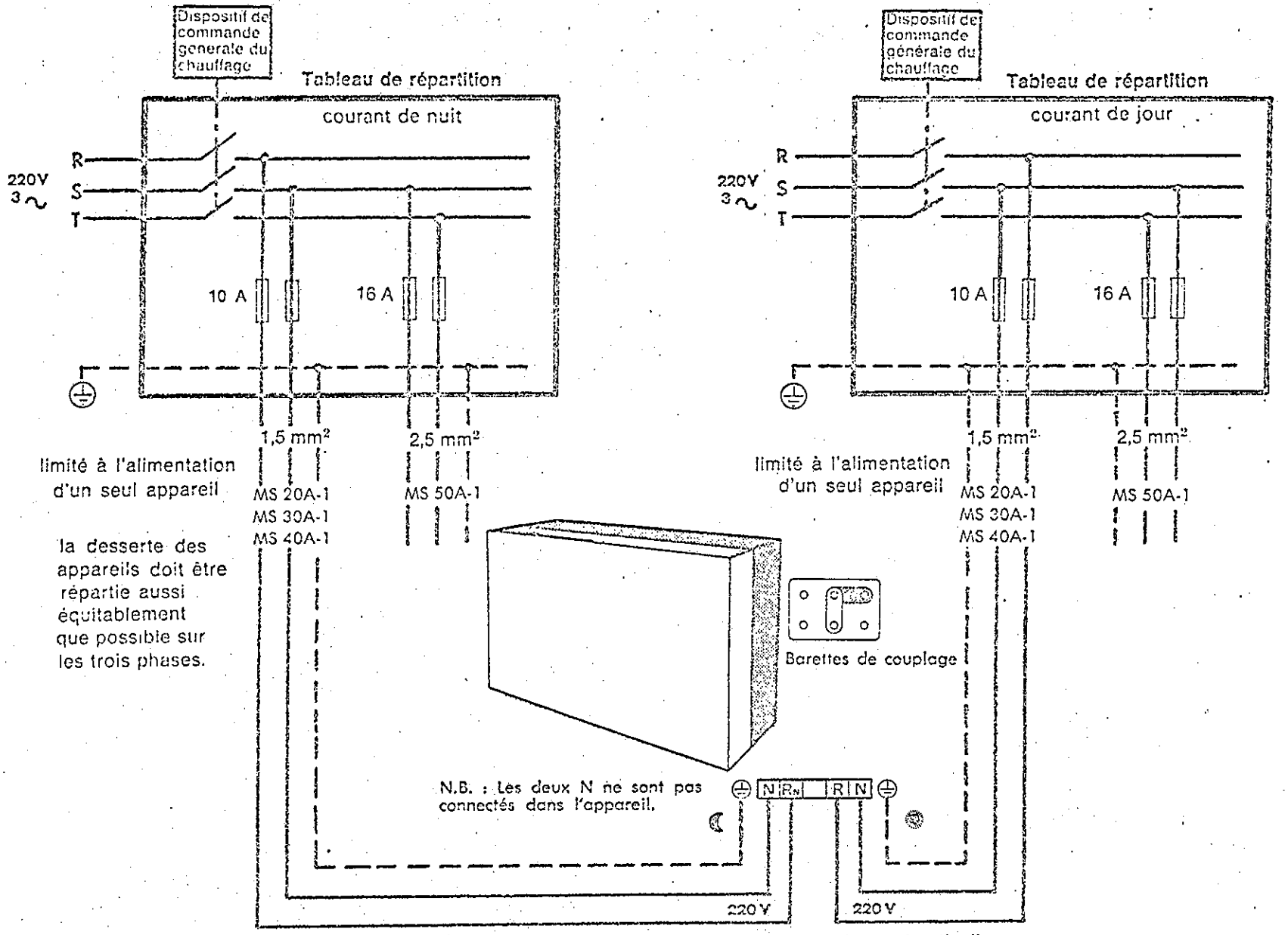


Les circuits jour et nuit n'ont pas de point commun. Il n'est donc pas nécessaire de les alimenter entre les mêmes phases.

Les conducteurs des circuits terminaux doivent aboutir directement aux bornes des appareils, sans interposition de prises de courant.
Cette disposition n'exclut pas la possibilité d'utiliser des boîtes de connexion.

Le repiquage sur les bornes des appareils est interdit.

**ACEC**
DIVISION CHAUFFAGE

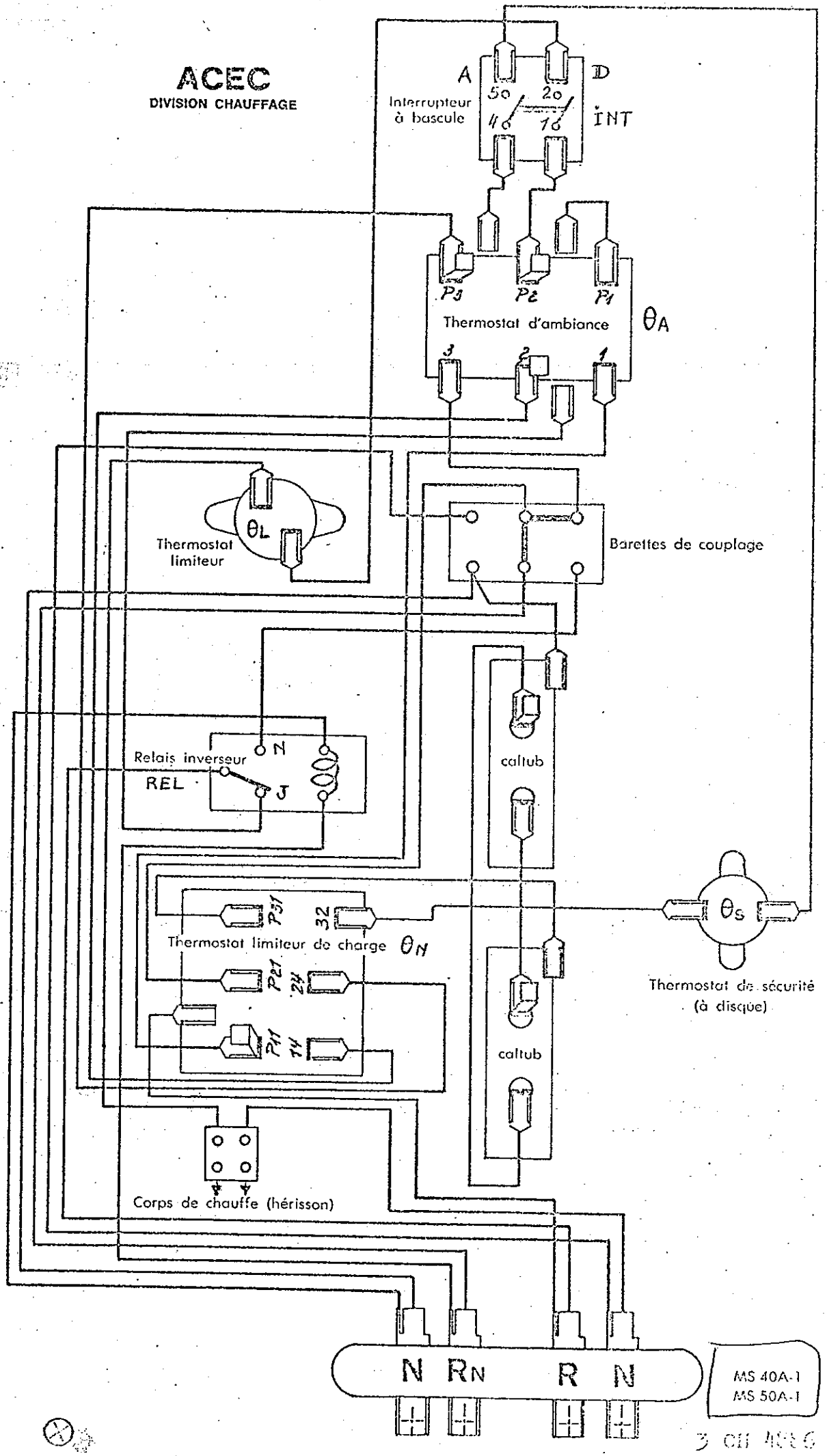


MS 40A-1
MS 50A-1